

Délibération 1.2
Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2016-2021

Intervention de Sophie HERVE

Une délibération d'importance pour définir le nouveau schéma départemental d'action en faveur de l'enfance et de la famille pour les 5 prochaines années.

Nous sommes ici au cœur des compétences départementales comme le rapport nous le rappelle. Nous sommes surtout au cœur des attentes et des besoins sur lesquels nous sommes fortement attendus.

Protéger l'enfance, accompagner les familles, prévenir leurs difficultés et les soutenir à tous les âges de la vie, constituent une mission essentielle du service public, surtout en ces temps où la crise frappe dur depuis des années.

Cette crise économique et ses conséquences sociales génèrent des difficultés croissantes et une diversification des problématiques auxquelles sont exposées les familles. Le diagnostic dressé est de ce point de vue édifiant avec un nombre toujours plus élevé de familles vivant sous le seuil de pauvreté, de jeunes en recherche de repères, de travailleurs privés d'emplois et de personnes en perte d'autonomie.

Pour ne prendre que cet indicateur, près d'un habitant sur 10 de notre Département est couvert par le Revenu de Solidarité Active, contre 7,5 % pour la moyenne nationale.

Voilà donc ici notre cœur de métier, la puissance publique étant priée de remédier autant que possible aux dégâts, aux ravages plutôt, causés par une économie qui a perdu visiblement sa vocation à irriguer correctement la société. Détournée de son sens par une caste de privilégiés avides de profits et contestant le fait que l'on vienne leur demander de contribuer à ce que chacun ait le droit de vivre dignement.

Dans un pays qui n'a jamais été aussi riche, où le progrès technique n'a jamais été aussi fort, la pauvreté et la précarité progressent de jour en jour. Pourtant, la Droite dans une surenchère impressionnante, vient annoncer la fin de l'impôt sur la fortune, la baisse des cotisations sociales, l'allongement du temps de travail, le recul de la retraite, la diminution du nombre de fonctionnaires, la casse de la sécurité sociale au profit des assurances privées. Et j'en passe.

Des mesures qui conduisent inéluctablement à faire progresser davantage la pauvreté et la précarité, les inégalités, en même temps que les profits.

Nous voyons donc une certaine contradiction, en tout cas une incohérence, à établir ici le genre de constat étayé comme celui figurant dans cette délibération, à afficher une ambition forte, et légitime du reste, à vouloir agir contre ces conséquences sanitaires et sociales du libéralisme d'un côté, et, de l'autre, à faire campagne pour soutenir des politiques qui ne feront que les accroître.

Nous y voyons aussi, fort de ce constat documenté sur l'urgence sanitaire et sociale, une certaine contradiction, en tout cas une incohérence, à vouloir réduire le nombre d'unités territoriales de direction et de coordination à travers le projet de réorganisation de l'action sociale présenté lors de notre dernier Conseil. Alors même que la situation exigerait de les augmenter pour rester le plus près possible du terrain, c'est-à-dire des CMS.

Nous y voyons la même contradiction à vouloir privilégier un désendettement dogmatique accéléré plutôt que de renforcer les moyens dédiés à nos missions de solidarité et d'accompagnement des familles.

Sur ce diagnostic et ce plan d'action, plus globalement sur ce nouveau schéma, nous pouvons saluer le très gros travail conduit par nos services et, une nouvelle fois, féliciter toutes nos équipes qui, dans des conditions que nous savons difficiles, conduisent un travail remarquable.

Nous voterons bien entendu ce schéma.

Nous retenons du plan d'action proposé, qu'à l'heure où les vertus de l'école maternelle semblent remises en cause dans certains milieux, le dépistage notamment des troubles du langage et des apprentissages, des difficultés de santé ou de maltraitance grâce à l'école préélémentaire figurent en bonne place dans les priorités du nouveau schéma, confirmant ainsi, l'importance de ce maillon scolaire.

Nous retenons également la priorité à donner à l'accompagnement des familles et à la parentalité, et, par conséquent, à l'éducation spécialisée pour faire écho à nos propos de ce matin dans le cadre du débat de politique départementale.

Nous retenons enfin que les mesures d'accompagnement, les mesures éducatives en particulier, se heurtent à l'absence de moyens humains adaptés et proportionnés aux besoins. Les éducateurs sont trop peu nombreux et trop surchargés pour conduire dans de bonnes conditions les mesures décidées. Et je ne développe pas sur les délais trop longs avec lesquels les mesures se mettent en place et que le nouveau schéma se propose, dans ses objectifs, de réduire.

D'où le renvoi au début de mon propos : une politique qui ambitionne de porter son niveau de réponse à la hauteur des besoins, besoins qui en l'occurrence sont clairement établis à la hausse, mais qui ne s'accompagnerait pas de moyens supplémentaires, ne peut pas y répondre de manière totalement satisfaisante.

Car redéployer, mutualiser, optimiser ne suffit plus. Il faut joindre les actes aux intentions et nous doter de moyens supplémentaires, à la hauteur des besoins et des enjeux.

Vous pouvez compter sur nous pour vous le rappeler autant que nécessaire, d'autant que nous accompagnons cette demande de bon sens par des propositions concrètes (*).

(*) : Pour rappel si besoin (extrait de l'intervention d'Hubert Wulfranc sur le projet de budget 2017)

20 millions de plus, chaque année, pour rembourser les banques plus vite que la musique ce sont 20 millions de moins pour les habitants, les associations, les communes, le carnet de commande des entreprises.

La trajectoire de désendettement accru était, en fin de mandat dernier, de 10 millions par an. Ce qui nous posait déjà problème à l'époque car cela accentuait l'austérité départementale. En 2015, vous avez doublé la mise avec près de 21 millions sur la table. Et cette année, vous portez l'addition à 51 millions.

Or en 2016, ce désendettement global comprend le montant « du transfert de dette » dans le cadre du transfert de compétence à la Métropole Rouen Normandie, soit un total de 30.750.000 €.

Si vous en étiez restés à cette somme plutôt que de vouloir faire du zèle en raison de votre vision phobique de la dette, nous disposerions sur notre exercice de 20 millions pour conduire nos politiques publiques dans un contexte, encore une fois, où la crise frappe fort et le gouvernement encore plus fort.